

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2017

ETUDE DE FAISABILITE DE VESTIAIRES ET D'UNE SALLE DE SPORTS

M. le maire met au vote la poursuite du projet de construction de vestiaires et salle communale, soit 8 voix pour et 2 abstentions

Le conseil municipal décide de réaliser l'étude du projet des vestiaires et d'une salle adjacente. Cette étude comprendra plusieurs solutions d'aménagement de locaux et de dispositions en plan de masse sur le terrain. Chaque solution fera l'objet d'un commentaire présentant les avantages et les inconvénients, avec la fourniture d'une esquisse volumétrique permettant d'appréhender l'insertion du projet dans son environnement et une estimation financière du projet fournie. De plus, le cabinet réalisera le dossier de demande de subvention DETR 2018 à déposer au 08 décembre 2017.

ETUDE FUTUR LOTISSEMENT

Au vu du certificat d'urbanisme positif du 12 avril 2017,

Monsieur le Maire propose de faire réaliser l'étude d'un nouveau lotissement jusqu'au permis d'aménager.

Le conseil municipal, après délibération :

Décide de confier les travaux d'ingénierie à TECAM et le dossier dit « Loi sur l'Eau » à l'entreprise EF Etudes pour continuité des extensions communales déjà réalisées.

Décide de dénommer le nouveau lotissement « Lotissement de la Prée »

DEMATERIALISATION DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité,

LOTISSEMENT DE LA PRAIRIE

M. Le Maire présente au conseil municipal le nom des acquéreurs de la parcelle n°19 cadastrée section D n° 746 d'une superficie de 600 m².

TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX AU 30/12/2017

Le conseil municipal décide de créer deux postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, un à temps complet et à temps non-complet pour 16 heures 75 selon le tableau ci-après :

Service	Grade	Titulaire	
		Temps complet	Temps non-complet
Administratif	Secrétaire de mairie	1	
Technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	1 16 h 75

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOI NOTRE DU 07 AOUT 2017 – TRANSFERT DE COMPETENCES A LA CCPC AU 1^{ER} JANVIER 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A **10 Voix Pour**

⇒ **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Craon, telle que présentée ci-dessus, au 1^{er} janvier 2018.

⇒ **DEMANDE** qu'un représentant des communes d'Astillé ou de Courbeville siège comme délégué intercommunal au syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau Potable du Centre Ouest Mayennais

QUESTIONS DIVERSES

- **Informations diverses**

- **Conseil municipal des Jeunes** : Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur TRIDON, co-responsable avec Monsieur BETTON, de l'organisation du conseil.
- **Armistice** : la commémoration aura lieu le dimanche 12 novembre à 10 h 30 devant la mairie. Le conseil municipal est invité à cette cérémonie.
- **Repas du CCAS** : le repas est prévu le dimanche 29 octobre.